

DELIBERATION N°2242/39/2016
VALIDANT L'ÉTUDE DE PROGRAMMATION URBAINE
CONCERNANT LA TRAVERSEE DU VILLAGE

Le Conseil Municipal de la Ville de BOURAIL réuni en séance publique le 29 juin 2016,
VU la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU le Code des communes de Nouvelle-Calédonie,
VU la note explicative de synthèse n°2016/48 du 15 juin 2016,
ENTENDU la commission « habitat – urbanisme – aménagement communal » réunie le 22 juin 2016,
ENTENDU la commission « finances et budgets » réunie le 15 juin 2016 ;
Après en avoir délibéré,

ADOpte LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1^{er} :

Un avis favorable est donné à l'étude de programmation urbaine portant sur la requalification de la traversée du village de Bourail, avec les amendements suivants :

- parkings à étudier pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et pour les arrêts minute le long de la RT1, côté montagne, dans le sens Nord-Sud,
- retravailler le carrefour RT1/RM8 (embranchement rue Marcel BORDES)
- retravailler le rond-point allongé au niveau des stations-service MOBIL et SHELL pour des accès fonctionnels.

Article 2 :

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux (2) mois, à compter de sa publication.

Article 3 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire délégué de la République pour la province Sud, portée à la connaissance du public par voie d'affichage à la porte de la mairie et collationnée au registre des délibérations du conseil municipal.

VOTES :

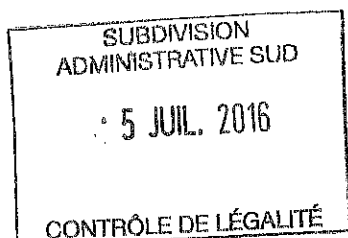
POUR : Brigitte EL ARBI, Arnaud WUHRLIN, Armelle NEBOIPOU, Albert KASOVIMOIN, Mairé NOZERAN, Tony GILLES, Sylvano ABDELKADER, Lysenka ARIHOHOA, Alima JEAN, Gilles GUEPY, Virginie YONG, Sandra NEBOIPOU et Kirvin SERRE.

Par procurations : Edna BOUEARAN, Marie-Victoire BODEOUAROU, Glenn LEONARD, Isabelle GUÉRARD et Régina RIEU.

CONTRE : Patrick ROBELIN et Gyslène DAMBREVILLE.

Par procuration : Mario BOUEARAN.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ DES VOIX



POUR EXTRAIT CONFORME
BOURAIL, LE 30 JUIN 2016

